

**AVIS AUX PORTEURS DU FCP
GALAXIE OBLIGATAIRE 2**

Paris, le 13 avril 2026

La directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024, qui modifie les directives AIFM et OPCVM (UCITS), prévoit le déploiement généralisé des outils de gestion de liquidité dans les OPCVM et FIA européens.

L'objectif de ce texte est d'améliorer et d'homogénéiser l'utilisation de ces outils au sein de l'Union Européenne et permettre ainsi une meilleure protection des investisseurs en cas de crise ou de tensions sur les marchés.

Dans ce cadre, et au regard de la nature du fonds listé ci-dessus, la société de gestion a fait le choix :

- de supprimer le mécanisme de prolongation du délai de préavis de rachat qui avait été intégré en date du 8 avril 2026 ;
- d'intégrer un autre outil de la liquidité auprès du mécanisme des Gates :
 - un mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (mécanisme par lequel la Valeur Liquidative est ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif)

Ces modifications entreront en vigueur le 16 avril 2026.

La documentation juridique (documents d'informations clés (DIC), prospectus et règlements) des OPC est disponible auprès de OSTRUM ASSET MANAGEMENT : www.ostrum.com

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

OSTRUM ASSET MANAGEMENT
43, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
e-mail : contact@ostrum.com